

des critiques constructives, non pas en donnant des coups d'encensoirs exagérés, pour tâcher, peut-être, d'améliorer le projet de loi.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement; je ferai simplement quelques remarques disparates. Je voudrais appuyer certaines affirmations qui ont été faites. Je voudrais, aussi, exprimer certaines opinions différentes de celles qui ont été faites. Par exemple, j'ai été frappé d'entendre le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner), l'honorable ministre sans portefeuille, dire qu'il était regrettable de constater que dans le cas du Québec il n'existait pas cette espèce, comme il l'appelait, lui, de réciprocity. Par exemple, des étudiants du Québec, qui bénéficieraient de certains prêts, en étaient privés s'ils allaient étudier dans d'autres institutions canadiennes ou dans des institutions en dehors du Canada. A mon avis, c'est une anomalie. En somme, le but de cette loi est de favoriser l'éducation, et l'on devrait, il me semble, laisser toutes les possibilités dans toutes les disciplines que veut embrasser un étudiant canadien. J'ai, moi-même, dans mes dossiers, plusieurs cas d'étudiants de ma circonscription qui se sont plaints de ce qu'on pourrait appeler une «discrimination».

Maintenant, je crois qu'en ce qui a trait au gouvernement fédéral, cette «discrimination» existe beaucoup moins et qu'il n'y a peut-être pas lieu d'intervenir fortement, même s'il y reste quand même certains cas que l'on devrait corriger.

L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) mentionnait que nos universités débordent d'étudiants qui ne semblent pas qualifiés. Je ne sais pas si c'est le cas dans l'Ouest, mais dans les provinces que j'ai l'occasion de visiter, l'Ontario, le Québec et les Maritimes, je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois que nos institutions d'enseignement supérieur débordent, c'est un fait, mais on ne peut pas dire qu'elles débordent de jeunes gens qui ne sont pas qualifiés, loin de là, car j'ai la prétention de penser qu'on en refuse un assez grand nombre qui serait qualifié, qui voudrait poursuivre des études supérieures mais auquel on ne peut pas donner les facilités suffisantes. Or là, il y aurait peut-être à intensifier aussi les programmes de financement pour le développement des universités ou la construction de nouvelles institutions d'enseignement.

Monsieur le président, j'écoutais tantôt l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) dire à peu près ceci: Chaque gouvernement devrait s'occuper de ses affaires. Il le répète sous une autre forme: Chacun son métier et les vaches seront bien gardées. Il semblait y avoir un illogisme dans ce qu'il

disait, puisqu'après avoir affirmé qu'il n'avait pas à se plaindre en ce qui a trait à la province de Québec, puisqu'elle n'intervient pas dans ce projet de loi, il insistait beaucoup sur le fait qu'il ne fallait pas empiéter sur la «juridiction» provinciale.

Je pense comme lui tout de même, que si nos amis du Ralliement créditiste réussissaient à régler ce qu'on peut appeler le problème financier, ou à opérer la réforme financière, on aurait peut-être beaucoup moins de problèmes, mais je ne suis pas compétent dans cette matière et je n'ai pas de suggestion à lui faire. J'écoute les siennes avec beaucoup d'intérêt, mais je dois tout de même avouer que je ne vois pas encore une conclusion pratique, même si j'en vois de très théoriques dans son affaire.

Monsieur le président, j'en viens à une autre remarque qu'a faite tantôt un député de l'opposition. Celui-ci a dit, et cela m'a frappé moi aussi dans la loi, que ces prêts devaient être consentis simplement pour des étudiants qui s'inscrivent dans des institutions prescrites par les gouvernements provinciaux. Or, je suis d'avis que c'est là une intervention qui ne devrait pas se pratiquer. Je crois qu'on devrait élargir les cadres. Je crois même que le gouvernement fédéral, s'il voulait justement se dégager de ces critiques qu'on fait en marge de questions constitutionnelles, devrait essayer de ne pas intervenir, et les provinces aussi.

Monsieur le président, je dirai maintenant un mot au sujet de l'attitude de mon collègue, le député de Sherbrooke (M. Allard). On trouvera peut-être amusant, en cette enceinte, que j'aie l'air de différer d'opinion avec lui, cela prouvera tout simplement que nous sommes deux indépendants, mais au fond, je ne diffère pas tellement d'opinion avec lui. Donc, j'ai l'impression que mon collègue, le député de Sherbrooke, qui est professeur de droit constitutionnel, un spécialiste en droit constitutionnel et un perfectionniste qui cherche l'idéal, du moins dans le domaine de la constitution, me fait penser un peu à ce qui existe dans la plupart des religions chrétiennes. Il y a les chrétiens de bonne foi qui essaient de pratiquer la vertu dans toute la mesure de leurs moyens, mais qui ne tendent pas nécessairement à l'héroïcité, mais par ailleurs, il y a des ordres religieux où l'on tend à la perfection, avec l'acharnement qui est souvent exemplaire, mais qui n'est pas toujours réaliste.

J'ai l'impression que mon collègue de Sherbrooke a probablement raison de lever la voix chaque fois qu'en cette Chambre surgit une question à incidences constitutionnelles, seulement le commun des mortels, comme moi, qui ne sommes pas très versés dans ces